

Vers un cadre de responsabilisation pour l'éducation postsecondaire de l'Ontario

Septembre 2009

Higher Education
Quality Council
of Ontario



Conseil ontarien
de la qualité de
l'enseignement supérieur

An agency of the Government of Ontario

Objectif

- Formuler la définition conceptuelle du nouveau cadre de responsabilisation de l'éducation postsecondaire (EPS) de l'Ontario
- Il est prévu que le cadre s'appuie sur les recommandations faites par le COQES à propos des nouvelles ententes pluriannuelles de reddition de comptes
- Complète d'autres travaux du COQES sur ce sujet



Un cadre de responsabilisation, qu'est-ce que c'est?

1. Un instrument dont le ministère et le COQES se servent pour faire rapport au public sur la performance du système d'enseignement postsecondaire par rapport aux attentes
2. Un instrument dont le ministère ainsi que les collèges et universités se servent pour consigner les priorités des établissements et faire rapport sur les performances par rapport aux attentes
3. Un instrument visant à orienter un processus de planification concerté



Le cadre de responsabilisation comprend donc trois volets

Responsabilité
du système

Responsabilité
des
établissements

Planification



Le défi à relever est d'établir un cadre qui :

- tire pleinement avantage de l'autonomie des établissements
 - prestation des activités EPS par des personnes compétentes et chevronnées
 - place pour expérimenter et innover
 - éventail de choix pour les étudiantes et étudiants
- favorise un niveau approprié d'interactions entre le ministère et les collèges et universités concernant les priorités individuelles des établissements
- veille à ce que les objectifs EPS soient atteints dans tout le système
- imprime une orientation précise pour réaliser des changements, le cas échéant



Pour plus de précisions, ce que n'est pas un cadre de responsabilisation

- Une source de renseignements pour les étudiantes et étudiants qui prennent des décisions quant à leurs études postsecondaires
 - Il est important d'avoir ces renseignements, mais ce cadre n'est pas le bon instrument pour ce faire
- Un moyen de classer les collèges et universités



RESPONSABILITÉ DU SYSTÈME



Aperçu

- Le cadre de responsabilisation est un instrument dont le ministère et le COQES se servent pour faire rapport au public sur la performance du système EPS par rapport aux attentes.
- **Question dont il faut tenir compte à l'élaboration du cadre** : de quels renseignements le public a-t-il besoin à propos du système EPS pour juger si celui-ci répond aux attentes?



Étapes à suivre pour élaborer le volet sur la responsabilisation du système

1. Définir de larges objectifs pour le système EPS
2. Choisir des objectifs et des indicateurs adéquats
 - Désormais, appelés *indicateurs de base*
3. Mettre au point un processus pour évaluer la performance par rapport aux objectifs
 - Ces résultats alimentent le processus de planification
4. Mettre au point un système pour faire rapport au public de façon claire et transparente

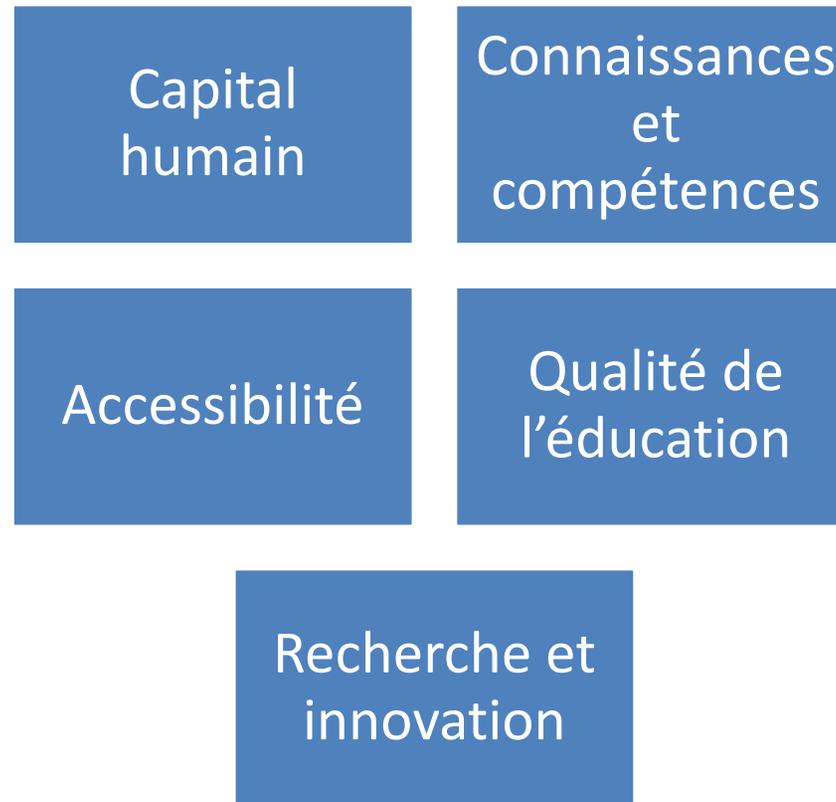


Les buts du système EPS de l'Ontario sont clairement définis

1. S'assurer que la province possède le capital humain voulu pour être compétitive et prospère dans une économie mondiale fondée sur la connaissance
 2. S'assurer que les connaissances et les compétences du capital humain s'harmonisent comme il faut avec les besoins économiques et sociaux de la province
 3. Faire en sorte que tous les Ontariens qualifiés aient accès à l'enseignement postsecondaire
 4. S'assurer que les programmes EPS soient de haute qualité
 5. Augmenter les capacités dans le domaine de la recherche et de l'innovation
- Extrait de *Vers des résultats supérieurs* et de documents ultérieurs, comme la Stratégie de développement des connaissances et des compétences



Le volet sur la responsabilisation du système comptera par conséquent cinq séries d'indicateurs de base de rendement



Choisir les indicateurs de base et les objectifs

- Les indicateurs de rendement à **ne pas** choisir
 - Éléments d'entrée et processus
 - Exemple : ratios étudiant(e)s-professeur(e)s
 - Les indicateurs sur les éléments d'entrée et les processus ne représentent pas un grand intérêt pour le public
- Les indicateurs de rendement à choisir
 - Résultats
- Remarque : il se pourrait que pendant une période de transition, certains indicateurs choisis pour les éléments d'entrée doivent être utilisés jusqu'à l'élaboration des indicateurs voulus sur les résultats.



Autres lignes directrices pour choisir les indicateurs de base et les objectifs

- Indicateurs
 - Nombre restreint
 - Définition claire et précise
 - Se fondent sur des données fiables
 - Changements sporadiques au fil de temps
- Objectifs
 - Réalistes
 - Tenir compte de l'interdépendance des buts, en particulier lorsqu'il existe des compromis
 - Pluriannuels
 - Adaptés au fil du temps, selon les besoins



Exemple : Choisir des indicateurs et des objectifs concernant l'offre de capital humain

- Assimiler l'offre de capital humain au niveau d'instruction de la population en âge de travailler
- Se concentrer sur la cadence à laquelle l'offre de capital humain augmentera en Ontario
- Cet accroissement de l'offre se produira de trois façons
 1. Le niveau de scolarité postsecondaire des Ontariens qui se préparent à entrer dans la population active
 2. Le perfectionnement scolaire des Ontariens déjà dans la population active
 3. L'éducation postsecondaire détenue par les nouveaux immigrants internes et immigrants



Le volet sur l'offre de capital humain comptera par conséquent trois séries d'indicateurs

Niveau de scolarité postsecondaire des Ontariens qui se préparent à entrer dans la population active

- Taux de participation à des études postsecondaires
- Taux de réussite aux études postsecondaires

Perfectionnement scolaire des Ontariens déjà dans la population active

- Taux de participation à des études postsecondaires
- Taux de réussite aux études postsecondaires

Éducation postsecondaire détenue par les nouveaux immigrants internes et immigrants

- Pourcentage de migrants et d'immigrants ayant terminé des études postsecondaires



Exemple : choisir des objectifs pour les Ontariens se préparant à entrer dans la population active

- Cible : Niveau d'éducation postsecondaire chez les Ontariens âgés de 18 à 24 ans
- Niveau de référence : Niveau d'éducation postsecondaire
 - Pourcentage de la population ontarienne âgée de 25 à 34 ans qui détient un diplôme d'études postsecondaires (68 %)
- Objectifs
 - Le niveau d'éducation postsecondaire le plus élevé parmi les provinces
 - Un niveau d'éducation postsecondaire qui soutient la comparaison avec celui d'autres pays de l'OCDE
 - Égal à la proportion prévue de nouveaux emplois exigeant un diplôme d'études postsecondaires
 - Objectif en ce qui concerne un niveau d'éducation postsecondaire : 70 %
 - Exprimé en fonction des objectifs relatifs aux taux de participation et de réussite
- Recommencer pour le perfectionnement scolaire de la population active actuelle et le niveau d'éducation postsecondaire des migrants internes et des immigrants



Suivre la même méthode pour les autres indicateurs de responsabilité de base

- Alliance de connaissances et de compétences
- Accessibilité
- Qualité de l'éducation
- Recherche et innovation



Évaluation du rendement du système EPS

- L'évaluation du rendement du système EPS par rapport aux objectifs sera dans tous les cas quantitative, mais elle doit être aussi qualitative
 - Surpasser les objectifs
 - Atteindre en général les objectifs
 - Ne pas atteindre tous les objectifs
 - Ne pas atteindre la plupart des objectifs
- Le système EPS est bien trop complexe pour que de petites variations quantitatives soient significatives



Faire rapport au public

- Tous les ans, le ministère, en collaboration avec le COQES et les établissements, établit des mesures et des objectifs pour cinq séries d'indicateurs du système
- Un objectif pour chaque indicateur du système est attribué aux établissements
 - Après consultation
 - Les objectifs varieront parmi les établissements, selon leurs missions et visions particulières
 - Les objectifs individuels et les objectifs du système doivent être cohérents
- Les établissements rassemblent leurs données concernant les indicateurs du système et les mettent à la disposition du COQES et du ministère
- **Résultats** : Le COQES publie tous les ans une évaluation du rendement du système EPS par rapport aux objectifs.
- Le ministère fait rapport au public sur les indicateurs de rendement, conformément à la politique du gouvernement.
- Le ministère s'appuie sur l'information, l'évaluation du COQES et les commentaires des établissements pour revoir les buts, objectifs et politiques du système EPS, s'il y a lieu.
 - p.ex., alimente d'avance le volet planification



RESPONSABILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS



Aperçu

- Le cadre de responsabilisation est un instrument dont le ministère ainsi que les collèges et universités se servent pour consigner les priorités des établissements et faire rapport sur les performances par rapport aux attentes
- Faire rapport dans deux buts
 - Les établissements contribuent-ils comme prévu aux buts et objectifs à l'échelle du système?
 - Selon les valeurs indiquées pour les indicateurs de base
 - Les établissements atteignent-ils les buts et objectifs?
 - Selon les valeurs indiquées pour les indicateurs relatifs à des missions particulières
- **Question dont il faut tenir compte à l'élaboration du cadre**
: de quelle information les collèges et universités ont-ils besoin pour satisfaire à ces exigences en matière de rapport?



Chaque établissement fera rapport sur deux séries d'indicateurs

Indicateurs de base

- Capital humain
- Alliance de connaissances et de compétences
- Accessibilité
- Qualité de l'éducation
- Recherche et innovation

Indicateurs relatifs à des missions particulières

- Tirés du plan stratégique de l'établissement
- Varieront en genre et en nombre



Indicateurs de base

- Tous les collèges et universités produiront un rapport pour les cinq séries d'indicateurs de base
 - Définitions communes, clairement précisées
- Les objectifs varieront selon les établissements de façon à refléter leurs missions particulières et leurs plans stratégiques
- Ensemble, les résultats individuels doivent correspondre aux objectifs du système.



Indicateurs relatifs à des missions particulières

- Prévus pour tirer pleinement parti de la diversité et de l'autonomie des établissements
- Les buts, les indicateurs et les objectifs sont extraits du plan stratégique de l'établissement
 - Produits de beaucoup d'efforts et de ressources
 - Approuvés par les organes directeurs pertinents
- Type et nombre d'indicateurs varieront selon les établissements, en fonction de la diversité de leurs missions



Évaluation du rendement des établissements

- L'évaluation du rendement par rapport aux objectifs sera quantitative, mais elle doit être aussi qualitative
 - Surpasser les objectifs
 - Atteindre en général les objectifs
 - Ne pas atteindre tous les objectifs
 - Ne pas atteindre la plupart des objectifs
- Les activités EPS sont bien trop complexes pour que de petites variations quantitatives soient significatives



Production de rapports

- L'établissement présente tous les ans un rapport au ministère dans lequel il expose à grands traits son rendement par rapport à ses buts
 - Le rapport doit être concis et transparent
 - Il contient une auto-évaluation
 - Peut utiliser un modèle type de présentation de rapports
- **Résultats** : Le rapport, une fois terminé, est affiché sur le site Web de l'établissement. L'établissement peut en afficher d'autres à sa discrétion.
- Le ministère s'appuie sur les données pour discuter avec l'établissement des buts, stratégies et activités futurs (p.ex., alimente le cadre de planification)



PLANIFICATION



Aperçu

- Le cadre de responsabilisation est un instrument dont le ministère et les établissements se servent pour effectuer des changements dans le système EPS ou dans les activités d'un établissement, selon les besoins.
- **Question dont il faut tenir compte lors de l'élaboration du cadre** : quels processus de planification entraîneront le mieux les changements voulus?



Quelques réflexions préliminaires

- Processus de consultations annuel pour déterminer quels sont les changements souhaitables et possibles à l'échelle du secteur
 - Suit le rapport annuel du COQES et d'autres sur le rendement du système EPS par rapport aux attentes
- Consultation avec chaque collège et université pour déterminer en quoi l'établissement peut contribuer à réaliser les changements à l'échelle du secteur
 - Exploiter les possibilités de changement inhérentes aux missions distinctes des collèges et universités
- Consultation annuelle également sur l'atteinte des buts particuliers de chaque établissement par rapport aux objectifs
 - L'évaluation doit être non seulement qualitative, mais aussi quantitative
- Avoir recours si possible à des incitatifs plutôt qu'à des directives explicites
- Liens précis, prévisibles et crédibles entre le rendement et le financement ou les règlements
- Engagements vraisemblables du ministère et des établissements



RÉSUMÉ

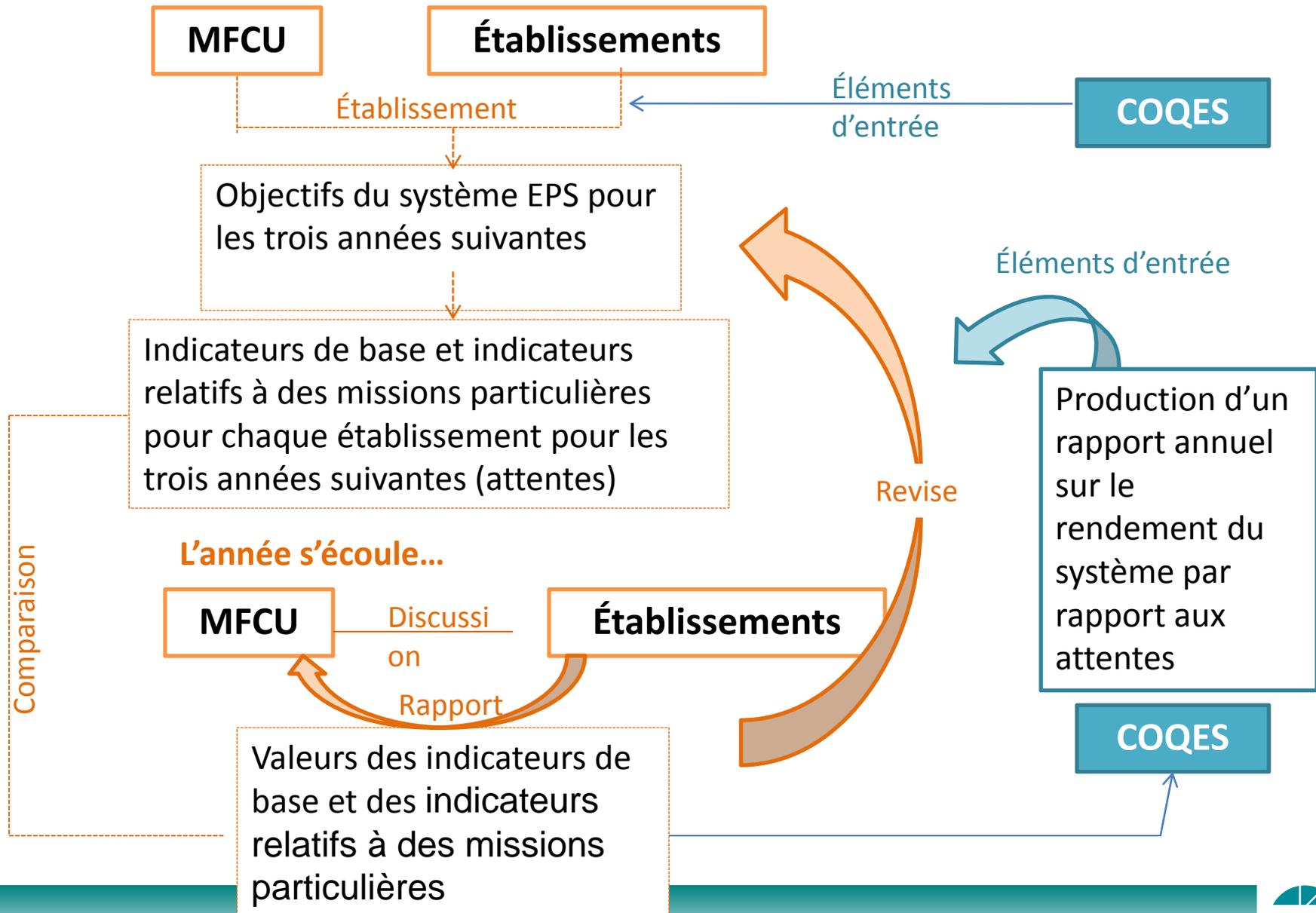


Le processus de responsabilisation annuel

1. Le ministère et les établissements, en s'appuyant sur les recommandations du COQES, fixent les objectifs du système EPS pour les trois années suivantes.
2. Le ministère rencontre chaque collège et université afin de fixer les objectifs en ce qui concerne les indicateurs de base et les indicateurs relatifs à des missions particulières pour les trois années suivantes
3. L'année s'écoule
4. Les établissements font rapport des valeurs pour les indicateurs de base et les indicateurs relatifs à des missions particulières pour l'année écoulée
5. Le COQES s'appuie sur l'information relative aux indicateurs de base ainsi que sur d'autres données pour préparer son rapport annuel sur le rendement du système EPS par rapport aux attentes.
6. Le ministère rencontre chaque établissement pour discuter avec lui de son rendement par rapport aux attentes, pour les indicateurs de base et les indicateurs relatifs à des missions particulières
7. En s'appuyant sur les commentaires du COQES, le ministère et les établissements révisent les objectifs du système pour les trois années suivantes, selon les besoins
8. Le ministère et les établissements révisent les objectifs pour les indicateurs de base et les indicateurs relatifs à des missions particulières pour les trois prochaines années, s'il y a lieu.
9. Le processus recommence.



Le processus de responsabilisation annuel



Les différences clés par rapport aux ententes pluriannuelles de reddition de comptes actuelles

- Objectifs exprès pour le système EPS
- Processus de consultation pour établir les objectifs du système (ministère, établissements, COQES)
- Le COQES doit faire rapport tous les ans sur le rendement du système par rapport aux objectifs
- Cadre de présentation de rapports en deux parties pour les établissements
 - Indicateurs de base
 - Indicateurs relatifs aux missions particulières
- Objectifs individuels pour les indicateurs de base varieront selon les missions des établissements
- Définitions et données cohérentes pour les indicateurs de base de rendement
- Attention manifeste à la question de la « correspondance » pour les indicateurs de base
- Discussion entre le ministère et chaque établissement
 - Avant le début de l'année scolaire, pour établir les objectifs pour les indicateurs de base et les indicateurs relatifs aux missions particulières
 - Après la fin de l'année scolaire, pour discuter des résultats et des plans
- Objectifs et indicateurs relatifs aux missions particulières directement extraits des plans stratégiques des établissements
- Évaluation du rendement qualitative et quantitative par rapport aux objectifs
- Les établissements afficheront un résumé des résultats de leurs missions particulières par rapport aux attentes
- Lien concret entre les éléments relatifs à la responsabilisation et l'élément concernant la planification

